RAPPORT ANNUEL

CM-AM EURO EQUITIES

Fonds commun de placement

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

Crédit Mutuel
Asset Management

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence Euro Stoxx 50, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.
L'indice est retenu en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion dynamique en actions, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants) et macroéconomique.
La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
Le processus de gestion se décompose en trois étapes :
1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.
3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.
A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.
En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.
Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.
L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :
- prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier (10% maximum)

- mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier (10% maximum).
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations inférieures à 3 milliards d'euros (25% maximum), aux actions de l'Union européenne (110% maximum)
De 0 % à 10 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation
De 0 % à 10 % en obligations convertibles.
Jusqu'à 20 % de l'actif net au risque de change.
Il peut également intervenir sur les :
-contrats financiers à terme ferme ou optionnels, titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille
- acquisitions et cessions temporaires de titres.

COMMENTAIRE DE GESTION

Les marchés actions clôturent l'année 2023 en hausse (Stoxx 600 +12.7%, S&P 500 +24.2%, Nasdaq 100 +53.8%).
Les bourses mondiales ont atteint de nouveaux sommets en 2023, bénéficiant d'un contexte relativement porteur en fin d'année. En effet, la récession a été évitée, les marges des sociétés ont résisté et la décrue de l'inflation s'est confirmée et amplifiée, conduisant la Réserve fédérale et la Banque centrale européenne à mettre en pause leur cycle de resserrement monétaire après une dizaine de hausses de taux.
Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur et constitue une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, informatique quantique). Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale ; et il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.
Sur le front économique, aux Etats-Unis, la désinflation se poursuit. Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%.
La Chine a vu la perspective de son rating crédit dégradée de stable à négatif par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses avec la chute inattendue des importations en novembre. Au Japon, l'inflation s'est stabilisée sous les +3.0% en fin d'année. Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% en 2024.
Côté marché en Europe, la plupart des secteurs clôture l'année en territoire positif, avec une nette surperformance des secteurs de la distribution, des technologies et des financières tandis que la santé et les télécoms sous performent.
La plus forte hausse de l'indice comme du fonds est STELLANTIS +59.61% qui a enthousiasmé les investisseurs en accentuant sa transition vers l'électrique. La deuxième meilleure performance de l'indice est INDITEX qui réalise une hausse de +58.7%, tandis que dans le fonds, GERRESHEIMER à +50.24% sort du lot.
Nous avons initié de nouvelles positions en ING, BANCO SANTANDER et en SOCIETE GENERALE dans le secteur bancaire. Dans la santé, nous avons investi en SIEMENS HEALTHINEERS et NOVO NORDISK. Nous avons également ajouté d'autres valeurs de consommation telles que RICHEMONT et PUMA. Nous avons investi dans le secteur de l'énergie avec GTT et ENI. Nous avons renforcé le secteur de la Tech avec des achats en WOLTERS KLUWER, ASML et une nouvelle ligne DASSAULT.
Nous avons réduit nos positions en BNP et INTESA dans la banque, ainsi que PERNOD RICARD dans le secteur de l'alimentation. Nous avons pris des bénéfices dans le secteur de l'industrie, et vendu les DSM, SANDVIK et LONZA. Nous avons également soldé nos positions en DEUTSCHE POST, BUREAU VERITAS et RENAULT.
D'autres arbitrages moins significatifs ont également été effectués sur l'année 2023.
Sur l'exercice, CMAM Euro Equities affiche une hausse de 15.88 % pour la part RC, de 14.67% pour la part R, 16.11% pour la part S, 15.08% pour la part RC2, 15.53% pour la part ER, 16.21% pour la part IC et 15.04% pour la part RD.
Son indicateur de référence l'Euro Stoxx 50 a quant à lui clôturé l'année à +19.19%.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE
La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.
Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.
Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,
Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politique sectorielle :
Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :
Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.
L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :
- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%
Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».
Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.
Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.
Politique sectorielle Défense et Sécurité :
La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :
- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.
S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.
L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.
Politique sectorielle Hydrocarbure :
Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :
- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;
Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :
- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.
Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.
---
(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
(3) Société de Gestion.
(4) Mise à jour en octobre de chaque année.
(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.
Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.
La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

- ## Frais de gestion indirects calculés

61 078,38 EUR

- ## Addendum – Article 8

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :
Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- ## Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :
- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :
- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants .

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération

versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.
Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

- ## Evènements intervenus au cours de la période

17/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG
02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR
29/08/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum
06/10/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat
06/10/2023 Modification du SRI
19/12/2023 Caractéristiques de gestion : Intégration d'un mécanisme de liquidité (gates)

- ## Conséquences de réclamations contentieuses sur le fondement de l'arrêt Aberdeen et autres

Des procédures contentieuses ont été introduites en Finlande, en Italie, au Portugal et en Suède pour tirer parti de la jurisprudence européenne.

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts et instruments financiers	**766 497 935,95**	**642 502 976,19**
Actions et valeurs assimilées	**761 686 382,77**	**639 330 284,01**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	761 686 382,77	639 330 284,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	**4 811 553,18**	**3 172 692,18**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 811 553,18	3 172 692,18
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**194 650,83**	**1 093 843,00**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**194 650,83**	**1 093 843,00**
Comptes financiers	**26 260 106,55**	**9 200 087,90**
Liquidités	**26 260 106,55**	**9 200 087,90**
Total de l'actif	**792 952 693,33**	**652 796 907,09**

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**771 597 552,51**	**688 764 153,26**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**14 340,74**	**30 992,58**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-4 723 241,60**	**-60 771 668,51**
Résultat de l'exercice (a, b)	**24 225 210,46**	**22 550 884,74**
Total des capitaux propres	**791 113 862,11**	**650 574 362,07**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**879 652,38**	**1 141 282,89**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**879 652,38**	**1 141 282,89**
Comptes financiers	**959 178,84**	**1 081 262,13**
Concours bancaires courants	**959 178,84**	**1 081 262,13**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**792 952 693,33**	**652 796 907,09**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l’exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	**0,00**	**0,00**

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	533 297,65	20 426,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 320 770,15	21 542 568,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 475 750,00	12 905 450,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**33 329 817,80**	**34 468 444,92**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 960,93	96 967,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**33 960,93**	**96 967,32**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**33 295 856,87**	**34 371 477,60**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	10 409 946,45	10 328 930,63
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**22 885 910,42**	**24 042 546,97**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 339 300,04	-1 491 662,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**24 225 210,46**	**22 550 884,74**

• REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

• Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

• Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

• Affectation des sommes distribuables

Part RC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC2 :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :
Pour les revenus : capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

• Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	**Assiette**
RC	FR0000986655	1,428 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,398 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
R	FR0010699694	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
S	FR0013297116	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,17 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

RC2	FR00140034V6	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,87 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
RD	FR00140034Z7	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,87 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net
ER	FR00140034Y0	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

IC	FR00140037W7	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,97 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0000986655	Néant
R	FR0010699694	Néant
S	FR0013297116	Néant
RC2	FR00140034V6	Néant
RD	FR00140034Z7	Néant
ER	FR00140034Y0	Néant
IC	FR00140037W7	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0000986655 RC
Néant

Part FR0010699694 R
Néant

Part FR0013297116 S
Néant

Part FR00140034V6 RC2
Néant

Part FR00140034Z7 RD
Néant

Part FR00140034Y0 ER
Néant

Part FR00140037W7 IC
Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et

couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

- ## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
de 0 à 0,10% TTC maximum sur les actions. Prélèvement sur chaque transaction	100		

- ## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :
- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.
- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d’évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l’équivalent sous-jacent de l’option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d’options par un delta. Le delta résulte d’un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l’échéance, le taux d’intérêt court terme, le prix d’exercice de l’option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l’opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d’acquisition / cession temporaire des titres, l’OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d’Etat éligibles pour les opérations d’acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d’espèces ou d’obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :
- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l’objet d’une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l’analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d’entités éligibles, soit investies en obligations d’Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L’exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l’actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- ## Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**650 574 362,07**	**862 065 614,91**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	153 813 688,51	145 747 774,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-113 310 769,76	-205 258 915,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31 152 234,78	32 497 988,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 927 698,04	-95 369 925,04
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 394 275,00	43 500,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 395 950,00	-955 255,00
Frais de transaction	-675 145,44	-1 199 751,86
Différences de change	-237 791,92	-46 058,65
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	83 841 709,47	-109 381 046,57
Différence d'estimation exercice N	*94 489 149,14*	*10 647 439,67*
Différence d'estimation exercice N-1	*10 647 439,67*	*120 028 486,24*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 000 962,98	-1 612 110,08
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	22 885 910,42	24 042 546,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**791 113 862,11**	**650 574 362,07**

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	**0,00**	**0,00**
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	**0,00**	**0,00**
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	**0,00**	**0,00**

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	26 260 106,55	3,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	959 178,84	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26 260 106,55	3,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	959 178,84	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1 DKK	% DKK	Devise2 CHF	% CHF	Devise 3 GBP	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	17 743 699,57	2,24	14 644 070,22	1,85	3 494 011,79	0,44	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	689 754,00	0,09	495 025,37	0,06
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	469 369,63	0,06	489 809,21	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			**0,00**
Obligations			**0,00**
TCN			**0,00**
OPC			**4 811 553,18**
	FR0000444366	CM-AM SUST.PL.RC6D	315 297,90
	FR0010925941	CM-AM EU.DIV.RD 3D	1 280,47
	FR0013041738	CM-AM H.CARE IC 3D	2 699 729,27
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	1 018 392,60
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	776 852,94
Contrats financiers			**0,00**
Total des titres du groupe			**4 811 553,18**

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	14 340,74	30 992,58
Résultat	24 225 210,46	22 550 884,74
Total	**24 239 551,20**	**22 581 877,32**

	29/12/2023	30/12/2022
A2 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 509,00	37 521,57
Total	**22 509,00**	**37 521,57**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 869 026,52	14 784 413,23
Total	**16 869 026,52**	**14 784 413,23**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PARTS CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 718 219,24	5 257 176,82
Total	**4 718 219,24**	**5 257 176,82**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	756 855,10	365 228,93
Total	**756 855,10**	**365 228,93**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	1 845 857,63	2 055 456,96
Report à nouveau de l'exercice	23 529,68	14 793,70
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**1 869 387,31**	**2 070 250,66**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4 292 692,16	4 567 682,138
Distribution unitaire	0,43	0,45
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	47,23	63 712,42
Total	**47,23**	**63 712,42**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 506,80	3 573,69
Total	**3 506,80**	**3 573,69**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 723 241,60	-60 771 668,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-4 723 241,60**	**-60 771 668,51**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
A2 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 524,26	-102 395,43
Total	**-4 524,26**	**-102 395,43**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 110 857,97	-37 022 728,92
Total	**-3 110 857,97**	**-37 022 728,92**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PARTS CAPI RC2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 079 221,82	-16 297 794,42
Total	**-1 079 221,82**	**-16 297 794,42**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-132 364,72	-866 988,62
Total	**-132 364,72**	**-866 988,62**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-395 350,88	-6 319 885,82
Total	**-395 350,88**	**-6 319 885,82**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4 292 692,16	4 567 682,138
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8,02	-149 299,40
Total	**-8,02**	**-149 299,40**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-913,93	-12 575,90
Total	**-913,93**	**-12 575,90**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	A1 PART CAPI M	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 PART CAPI C	597 939 881,24	139 986,696	4 271,40	0,00	0,00	0,00	76,84
31/12/2019	C3 PART CAPI S	53 127 509,16	12 389,008	4 288,27	0,00	0,00	0,00	84,63
31/12/2019	R1 PART CAPI R	186 370,96	977,00	190,75	0,00	0,00	0,00	1,61
31/12/2020	A1 PART CAPI M	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	C1 PART CAPI C	458 468 537,96	111 834,777	4 099,51	0,00	0,00	0,00	-272,45
31/12/2020	C3 PART CAPI S	25 918 629,87	6 285,354	4 123,65	0,00	0,00	0,00	-281,44
31/12/2020	R1 PART CAPI R	151 468,14	836,00	181,18	0,00	0,00	0,00	-14,53
31/12/2021	A2 PART CAPI ER	999 789,56	8 006,658532	124,86	0,00	0,00	0,00	4,35
31/12/2021	C1 PART CAPI RC	535 562 186,66	107 813,724	4 967,47	0,00	0,00	0,00	448,74
31/12/2021	C2 PART CAPI RC2	216 339 131,26	6 222 921,022	34,76	0,00	0,00	0,00	1,13
31/12/2021	C3 PART CAPI S	17 880 202,53	3 571,3195	5 006,60	0,00	0,00	0,00	460,98
31/12/2021	D1 PART DIST RD	89 183 298,63	4 868 482,581	18,31	0,00	0,34	0,00	0,25
31/12/2021	I1 PART CAPI IC	1 936 979,47	18,112	106 944,53	0,00	0,00	0,00	4 122,62
31/12/2021	R1 PART CAPI R	164 026,80	755,00	217,25	0,00	0,00	0,00	17,61
30/12/2022	A2 PART CAPI ER	1 096 684,26	10 668,854366	102,79	0,00	0,00	0,00	-6,08
30/12/2022	C1 PART CAPI RC	397 102 179,11	96 817,465	4 101,55	0,00	0,00	0,00	-229,69
30/12/2022	C2 PART CAPI RC2	174 214 113,40	6 111 692,119	28,50	0,00	0,00	0,00	-1,80
30/12/2022	C3 PART CAPI S	9 308 293,27	2 247,2284	4 142,12	0,00	0,00	0,00	-223,27
30/12/2022	D1 PART DIST RD	67 115 570,69	4 567 682,138	14,69	0,00	0,45	0,00	-1,38
30/12/2022	I1 PART CAPI IC	1 603 320,91	18,112	88 522,57	0,00	0,00	0,00	-4 725,42
30/12/2022	R1 PART CAPI R	134 200,43	756,00	177,51	0,00	0,00	0,00	-11,90
29/12/2023	A2 PART CAPI ER	754 393,56	6 351,87958	118,76	0,00	0,00	0,00	2,83
29/12/2023	C1 PART CAPI RC	516 766 547,80	108 724,352	4 752,99	0,00	0,00	0,00	126,54
29/12/2023	C2 PART CAPI RC2	180 894 036,93	5 514 504,476	32,80	0,00	0,00	0,00	0,65
29/12/2023	C3 PART CAPI S	21 931 794,50	4 560,0159	4 809,58	0,00	0,00	0,00	136,94
29/12/2023	D1 PART DIST RD	70 611 856,59	4 292 692,16	16,44	0,00	0,43	0,00	-0,09
29/12/2023	I1 PART CAPI IC	1 337,41	0,013	102 877,69	0,00	0,00	0,00	3 016,15
29/12/2023	R1 PART CAPI R	153 895,32	756,00	203,56	0,00	0,00	0,00	3,42

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A2 PART CAPI ER		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	151,23809	17 550,37
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 468,21288	-512 195,86
Solde net des Souscriptions/Rachats	-4 316,97479	-494 645,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**6 351,87958**	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	29 717,64300	135 497 123,08
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-17 810,75600	-80 427 182,45
Solde net des Souscriptions/Rachats	11 906,88700	55 069 940,63
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**108 724,35200**	

	En quantité	En montant
C2 PARTS CAPI RC2		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	90 443,08900	2 846 490,18
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-687 630,73200	-21 878 124,48
Solde net des Souscriptions/Rachats	-597 187,64300	-19 031 634,30
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**5 514 504,47600**	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 085,18210	14 671 963,77
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-772,39460	-3 514 241,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 312,78750	11 157 721,86
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**4 560,01590**	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	49 004,84600	780 561,11
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-323 994,82400	-5 164 844,86
Solde net des Souscriptions/Rachats	-274 989,97800	-4 384 283,75
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**4 292 692,16000**	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-18,09900	-1 814 180,20
Solde net des Souscriptions/Rachats	-18,09900	-1 814 180,20
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**0,01300**	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	**756,00000**	

COMMISSIONS

	En montant
A2 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 505,21
Montant des commissions de souscription perçues	3 505,21
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	3 505,21
Montant des commissions de souscription rétrocédées	3 505,21
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PARTS CAPI RC2	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 688,62
Montant des commissions de souscription perçues	3 688,62
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	3 688,62
Montant des commissions de souscription rétrocédées	3 688,62
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	149,34
Montant des commissions de souscription perçues	149,34
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	149,34
Montant des commissions de souscription rétrocédées	149,34
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR00140034Y0 A2 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	14 979,98
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0000986655 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 481 610,67
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR00140034V6 C2 PARTS CAPI RC2	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,89
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 468 492,39
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013297116 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	99 212,10
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR00140034Z7 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,89
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 334 424,03
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR00140037W7 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	7 911,34
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0010699694 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,24
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 315,94
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Coupons et dividendes	194 650,83
Total des créances		**194 650,83**
Dettes	Frais de gestion	879 652,38
Total des dettes		**879 652,38**
Total dettes et créances		**-685 001,55**

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	**766 497 935,95**	**96,89**
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	761 686 382,77	96,28
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	4 811 553,18	0,61
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	**0,00**	**0,00**
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	**0,00**	**0,00**
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**194 650,83**	**0,02**
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	**-879 652,38**	**-0,11**
CONTRATS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	**25 300 927,71**	**3,20**
DISPONIBILITES	25 300 927,71	3,20
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	**791 113 862,11**	**100,00**

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			**761 686 382,77**	**96,28**
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			**761 686 382,77**	**96,28**
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			**761 686 382,77**	**96,28**
TOTAL SUISSE			**14 644 070,22**	**1,85**
CH0011075394 ZURICH INSURANCE GROUP	CHF	11 530	5 445 351,90	0,69
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	73 972	9 198 718,32	1,16
TOTAL ALLEMAGNE			**157 664 598,48**	**19,93**
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	491 656	10 693 518,00	1,35
DE0006599905 MERCK KGAA	EUR	46 823	6 747 194,30	0,85
DE0006969603 PUMA	EUR	178 000	8 992 560,00	1,14
DE0007164600 SAP	EUR	309 000	43 099 320,00	5,45
DE0007236101 SIEMENS	EUR	175 230	29 775 081,60	3,76
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	22 315	8 370 356,50	1,06
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE	EUR	96 552	7 726 091,04	0,98
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	294 513	15 491 383,80	1,96
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	185 046	18 437 983,44	2,33
DE000TRAT0N7 TRATON SE	EUR	390 765	8 331 109,80	1,05
TOTAL DANEMARK			**17 743 699,57**	**2,24**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DK0010181759 CARLSBERG S.B	DKK	78 121	8 874 813,90	1,12
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	94 698	8 868 885,67	1,12
TOTAL ESPAGNE			**51 097 975,31**	**6,46**
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	224 678	8 012 017,48	1,01
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	142 749	9 261 555,12	1,17
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	3 476 870	13 140 830,17	1,67
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	1 015 696	12 056 311,52	1,52
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE	EUR	463 582	8 627 261,02	1,09
TOTAL FINLANDE			**11 254 170,79**	**1,42**
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	226 715	7 302 490,15	0,92
FI0009013403 KONE CL.B	EUR	87 504	3 951 680,64	0,50
TOTAL FRANCE			**330 462 951,88**	**41,77**
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	30 381	4 011 811,05	0,51
FR0000120321 L'OREAL	EUR	47 583	21 443 278,95	2,71
FR0000120578 SANOFI	EUR	218 320	19 596 403,20	2,48
FR0000120628 AXA	EUR	1 070 163	31 559 106,87	3,99
FR0000120644 DANONE	EUR	128 623	7 547 597,64	0,95
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	43 495	6 948 326,25	0,88
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	57 218	41 975 124,80	5,30
FR0000121147 FORVIA	EUR	189 066	3 860 727,72	0,49

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121329 THALES	EUR	49 358	6 611 504,10	0,84
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	100 260	18 207 216,00	2,30
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	134 615	24 470 314,70	3,09
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	245 071	16 336 432,86	2,06
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	62 000	11 702 500,00	1,48
FR0000125486 VINCI	EUR	205 117	23 321 802,90	2,95
FR0000130809 SOCIETE GENERALE	EUR	328 360	7 888 849,00	1,00
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	545 554	34 146 224,86	4,32
FR0000133308 ORANGE	EUR	1 028 988	10 602 692,35	1,34
FR0010908533 EDENRED	EUR	278 150	15 059 041,00	1,90
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	88 633	10 627 096,70	1,34
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	328 855	14 546 900,93	1,84
TOTAL ROYAUME UNI			**3 494 011,79**	**0,44**
GB00BH4HKS39 VODAFONE GROUP	GBP	4 423 370	3 494 011,79	0,44
TOTAL IRLANDE			**11 528 387,52**	**1,46**
IE00B1RR8406 SMURFIT KAPPA GROUP	EUR	321 304	11 528 387,52	1,46
TOTAL ITALIE			**31 074 972,52**	**3,93**
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	4 770 470	12 610 737,45	1,59
IT0003132476 ENI	EUR	550 164	8 443 917,07	1,07
IT0005366767 NEXI S.P.A.	EUR	1 353 000	10 020 318,00	1,27

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			**118 426 934,29**	**14,97**
NL0000235190 AIRBUS	EUR	167 163	23 366 044,14	2,95
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	95 103	12 239 756,10	1,55
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	69 231	47 194 772,70	5,97
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	264 838	6 889 760,57	0,87
NL0011821202 ING GROEP	EUR	1 176 000	15 906 576,00	2,01
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	606 764	12 830 024,78	1,62
TOTAL PORTUGAL			**14 294 610,40**	**1,81**
PTGAL0AM0009 GALP ENERGIA	EUR	1 071 560	14 294 610,40	1,81
TOTAL Titres d'OPC			**4 811 553,18**	**0,61**
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			**4 811 553,18**	**0,61**
TOTAL FRANCE			**4 811 553,18**	**0,61**
FR0000444366 CM-AM SUSTAINABLE PLANET (RC)	EUR	26 674,949	315 297,90	0,04
FR0010925941 CM-AM EUROPE DIVIDENDES (RD)	EUR	1	1 280,47	0,00
FR0013041738 CM-AM HUMAN CARE (IC)	EUR	25,452	2 699 729,27	0,34
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	10	1 018 392,60	0,13
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	7,25	776 852,94	0,10

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *	0,43	EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM EURO EQUITIES
Identifiant d'entité juridique: 9695000CPR48AEYK8B32

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** __%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** __%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de 6,76/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,30/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de 6,76/10, en amélioration de 0,26 sur la période, soit un niveau supérieur au score ESG de l'univers de référence (5,30)
L'intensité Carbone – 1er indicateur de performance- est de 40,9 tCO2/M€ CA fin 2023 vs 169,3 tCO2/M€ CA pour son univers de référence.
Les sociétés ayant une meilleure mixité des genres au conseil d'administration: cet indicateur est de 43,4% en fin de période contre 37,4% pour son univers. A noter l'amélioration par rapport à la période précédente, où l'indicateur était inférieur à 40%
Concernant les controverses relatives aux Droits Humains, 2ème indicateur de performance, le fonds n'en affiche aucune vs. 1 au sein de son univers.
Enfin, concernant l'indicateur social, 100% des valeurs en portefeuille ont une politique de protection des lanceurs d'alerte vs 97% pour l'univers.
N/A

La proportion d'investissement durable du fonds est de 62,6%, soit bien au-delà de son objectif de 30% a minima.

… et par rapport aux périodes précédentes?

Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et commet l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:
Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:
- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituent **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de reference, à savoir: **01/01/2023–31/12/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	TECHNO DE L'INFO	5,97%	PAYS-BAS
SAP	TECHNO DE L'INFO	5,45%	ALLEMAGNE
LVMH MOET VUITTON	CONSO. DISCRET.	5,31%	FRANCE
BNP PARIBAS ACT.A	FINANCE	4,32%	FRANCE
AXA	FINANCE	3,99%	FRANCE
SIEMENS	INDUSTRIE	3,76%	ALLEMAGNE
SCHNEIDER ELECTRIC	INDUSTRIE	3,09%	FRANCE
AIRBUS	INDUSTRIE	2,95%	PAYS-BAS
VINCI	INDUSTRIE	2,95%	FRANCE
L'OREAL	CONSO. DISCRET.	2,71%	FRANCE

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.
Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 30% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:
- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).

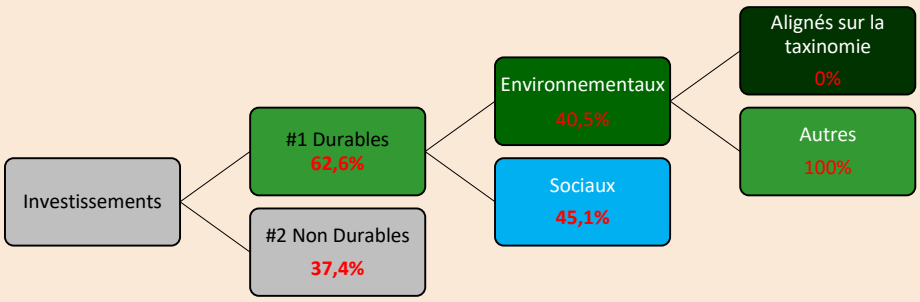

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteurs	% d'actifs (rebasé)
FINANCE	20,2%
INDUSTRIE	20%
TECHNO DE L'INFO	15,3%
CONSO. DISCRETI.	12,3%
SOINS DE SANTE	9%
CONSO. DE BASE	6,8%
NERGIE	5,3%
SERV. DE COMMUN.	4,3%
MATERIAUX	3,9%
SERV. AUX COLLECT.	2,7%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

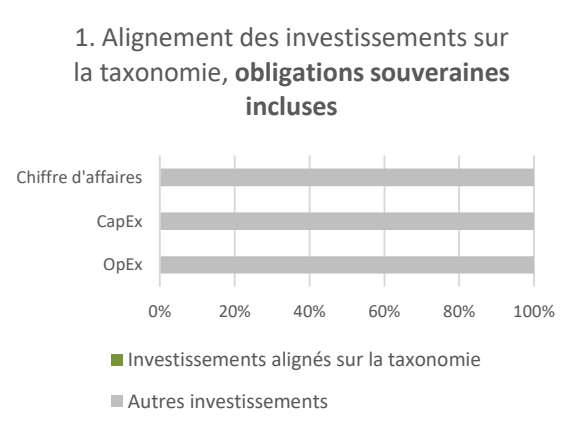

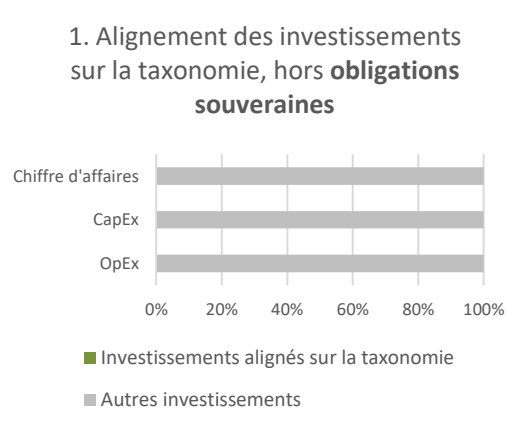

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

N/A

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100% (voir tableau allocation d'actifs).

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 45,1%.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.
Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice désigné différait-t-il d'un indice de marché large pertinent*?**
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

CM AM EURO EQUITIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

CM AM EURO EQUITIES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CM AM EURO EQUITIES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.15 18:06:15 +0100